

LIMALONGES

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

Le vingt-deux avril deux mil quatorze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 15 avril 2014

Présents : Messieurs et Mesdames : Mchet Annette, Biraud Alain, Meunier Magaly, Airault-Mounier Stéphanie, Nicolas Cluseau, Bousser Albert, Deschamps Valérie, Fombelle Morgan, Fouché Sylvie, Grimaud Marie-Thérèse, Hauwaert Gaëlle, Léoment Nathalie, Moraud Franck

Absents excusés : Bonnisseau Denis, Bouyer Nadia,

Absents :

Secrétaire de séance : Franck Moraud

La séance étant déclarée ouverte, Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Elle donne ensuite l'ordre du jour.

➤ **Présentation sommaire du budget primitif de la commune**

Le maire explique que la section de fonctionnement s'équilibre à 606 485.654 €, et la section d'investissement à 456 293.83 €.

Le budget est voté au chapitre.

➤ **Recrutement d'un agent contractuel**

Le maire informe l'assemblée qu'un agent est en arrêt maladie pour quelques semaines.

Pour remédier rapidement aux problèmes que cette absence va engendrer au niveau du travail, le maire propose de créer un emploi contractuel et de recruter un agent à temps plein du 23 avril au 30 juin 2014.

Après délibération et devant l'urgence, le conseil municipal décide de créer cet emploi de 35h/semaine à compter du 23 avril et jusqu'au 30 juin et autorise le maire à signer les pièces afférentes au dossier.

➤ **Travaux remplacement câble souterrain d'alimentation de l'éclairage public aux Maisons-Blanches**

Le maire présente un devis de la S.A Delaire pour le remplacement du câble souterrain d'alimentation de l'éclairage public aux Maisons-Blanches.

Ce devis s'élève à 3 600 € TTC.

Le conseil municipal accepte ce devis.

➤ Dissolution du syndicat Rom-Bouleure

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-18 et L.5212-33,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 21 octobre 1997 portant constitution du Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de Rom Bouleure,

Vu l'Arrêté Interpréfectoral en date du 27 novembre 2002 portant dissolution du Syndicat Intercommunal de la Bouleure,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 27 novembre 2002 portant dissolution du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Rom,

Vu l'Arrêté Interpréfectoral en date du 27 novembre 2002 portant transformation du Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de Rom-Bouleure en Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Rom-Bouleure

Vu la délibération du SIAEP Rom-Bouleure du 12/09/2003 d'acceptation du schéma territorial AEP Sud Deux Sèvres, transférant la Production d'eau Potable au SMAEP 4B à compter du 01/01/2004.

Vu l'arrêté interpréfectoral du 26 décembre 2013 portant retrait de quatre communes (Messé, Rom, Sainte-Soline et Vanzay) du SIAEP ROM BOULEURE à compter du 31 décembre 2013 modifiant l'article 1 de ses statuts à savoir qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 le SIAEP ROM BOULEURE sera composé de 15 communes.

Considérant que les compétences exercées par le Syndicat peuvent maintenant l'être par le SMAEP 4B pour les Communes de Bouin, Caunay, La Chapelle Pouilloux, Clussais-La-Pommeraiie, Hanc, Maire-L'evescault, Melleran, Montalembert, Montjean, Limalonges, Lorigne, Pers, Pioussay, Plibou, Sauze-Vaussais en conservant pour l'abonné une qualité de service équivalente;

Considérant que le syndicat de Rom-Bouleure peut être dissous par le consentement des conseils municipaux des communes adhérentes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ✓ Se prononce par délibération en faveur de la dissolution du syndicat de Rom-Bouleure à compter du 31 décembre 2014.
- ✓ Précise qu'en cas de transfert des compétences production et distribution au syndicat 4B, l'ensemble des éléments d'actif et de passif revenant à la commune, ainsi que les résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement afférents aux compétences transférées seront intégrés directement au syndicat 4B, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- ✓ **Demande au maire de transmettre cette délibération au Président du syndicat de Rom-Bouleure.**

➤ Adhésion au SMAEP 4B et Transfert de compétences

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 21 octobre 1997 portant constitution du Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de Rom Bouleure,

Vu l'Arrêté Interpréfectoral en date du 27 novembre 2002 portant dissolution du Syndicat Intercommunal de la Bouleure,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 27 novembre 2002 portant dissolution du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Rom,

Vu l'Arrêté Interpréfectoral en date du 27 novembre 2002 portant transformation du Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de Rom-Bouleure en Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Rom-Bouleure

Vu la délibération du SIAEP Rom-Bouleure du 12/09/2003 d'acceptation du schéma territorial AEP Sud Deux Sèvres, transférant la Production d'eau Potable au SMAEP 4B à compter du 01/01/2004.

Vu l'arrêté préfectoral n°32100308 en date du 31 décembre 2003 portant création du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B (SMAEP 4B) ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 26 décembre 2013 portant retrait de quatre communes (Messé, Rom, Sainte-Soline et Vanzay) du SIAEP ROM BOULEURE à compter du 31 décembre 2013 modifiant l'article 1 de ses statuts à savoir qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 le SIAEP ROM BOULEURE sera composé de 15 communes.

Considérant que le SMAEP 4B exerce les mêmes compétences que le Syndicat de ROM-BOULEURE;

Considérant que l'adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des collectivités membres du SMAEP 4B qui se prononcent dans les conditions de majorité qualifiée et qui disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la proposition de modification des statuts du syndicat 4B ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande l'adhésion au SMAEP 4B à compter du 1^{er} janvier 2015
- demande le transfert des compétences « production eau potable » et « distribution eau potable » au SMAEP 4B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- accepte le transfert de l'actif et du passif des budgets y compris la trésorerie, les restes à payer, les restes à recouvrer et les opérations sur comptes de tiers non dénouées au 31 décembre 2014 vers le SMAEP 4B
- accepte le transfert des emprunts en cours concernant les services transférés vers le SMAEP 4B
- accepte le transfert en pleine propriété des biens inscrits au budget des services transférés vers le SMAEP 4B

- accepte le transfert des impayés au 31 décembre 2014 des budgets transférés vers le SMAEP 4B
- accepte le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement des budgets transférés au 31 décembre 2014 vers le SMAEP 4B.
- Précise que ces transferts seront intégrés directement au syndicat 4B, à compter du 1^{er} janvier 2015,
- Demande à l'organe délibérant du syndicat de délibérer sur cette adhésion en sachant qu'il dispose d'un délai de 3 mois à compter de la demande d'extension pour se prononcer sur celle-ci.
- **Cette demande est notifiée au Président du SMAEP 4B avant le 30 juin 2014 conformément aux articles 8 et 9 des statuts du SMAEP 4B.**

➤ **Prorogation de la convention avec la SAUR**

En raison de la dissolution du syndicat Rom-Bouleure au 31 décembre 2014, La commune renouvelle la convention avec la SAUR jusqu'à cette date.

➤ **Constitution de la commission communale des impôts directs**

A la demande de la DGFP (Direction Générale des Finances Publiques), le conseil municipal doit nommer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants pour constituer la commission communale des impôts.

La DGFP désignera ensuite 6 commissaires titulaires et 6 suppléants parmi cette liste.

Nomination des membres de la commission communale des impôts directs
(2014)

<i>N° d'ordre</i>	<i>NOM Prénom</i>	<i>Date et lieu de naissance</i>	<i>Adresse</i>	<i>Observations</i>
Commissaires Titulaires				
1	Liliane Lacroix	19.06.46 Limalonges	2 imp de chaluà- Pannessac	
2	Nathalie Léoment	01.04.67 Melle	25 rue des terrages	Bois
3	René Poitevin	12.02.46 St Macoux	20 rue ravelin –La Scie	Bois
4	Michel Perrain	06.05.55 Limalonges	8 rue du stade	Bois
5	André Demay	12.02.49 Limalonges	10 rue de la tourette Dessé	Bois
6	Marie-Thérèse Provost	12.02.50 Brux	9 rue de l'aquitaine	
7	Jean-Pierre Boutin	06.06.54 Limalonges	1 boux narbet	
8	Marie-Paule Lepasant	12.02.43 Clisson	7 rue des artisans	
9	Pascal Gervais	17.09.61 Limalonges	17 rue des sablières	
10	Nicole Gervais	04.06.43 Canada	18 rue du grand village	

Commissaires Suppléants				
1	Stéphanie Airault	20.08.76 Melle	30 rue d'Aubanie	
2	Hervé Guillaud	14.01.57 Civray	5 rue des taillis	Bois
3	Marie-Hélène Sillard	03.12.50 Champagné	16 rue de bataillé	
4	Marie-Thérèse Bechet	11.12.46 Champagné	2 rue de Monteneau	
5	Josette Poupard	02.12.48 Limalonges	31 rue des terrages	Bois
6	Alain Debenest	02.02.62 Niort	9 rue du pré suraud	Bois
7	Fabrice Gervais	22.01.63 Limalonges	4 rue du Puits Chabot	
8	Bernadette Harmange	05.12.66 Charroux	8 rue des fancoudes	
9	Emmanuelle Quintard	18.11.70 Poitiers	27 rue de la garenne	
10	Guy Le Mercier	23.06.46 Limalonges	4 rue du marché	Bois
Hors commune				
Commissaires titulaires				
1	Robert Moreau	07.10.40 Sauzé-V	2 rue terrages Sauzé Vaussais	Bois
2	Didier Ragot	14.01.60 Poitiers	Puy d'anché Sauze Vaussais	
Commissaires suppléants				
1	Jean-Luc Pairault	09.02.47 Limalonges	Montalembert	
2	Jean-Luc Chauvergne	27.01.1962 à Civray	Chez Dorange Linazay 86400	

➤ **Renouvellement commission intercommunale d'aménagement foncier sur les communes de Sauzé-Vaussais – Plibou et Limalonges**

Le conseil municipal désigne Franck Moraud pour représenter la commune.

Elections de 2 titulaires et 1 suppléant

Ont obtenu :

Pascal Léoment	12 voix
Lionel Machet	5 voix
André Demay	4 voix

Pascal Léoment et Lionel Machet sont élus titulaires et André Demay suppléant

➤ **Feu d'artifice du 14 juillet**

Le conseil municipal décide de renouveler le programme de l'année passée et passe commande pour le feu d'artifice « manoir » à l'établissement RIC de Sauzé-Vaussais pour la somme de 1 661 € TTC.

➤ **Diverses informations**

1. Rallye Vélo du 29 mai : demande à ce que la commune offre l'apéritif : Vote à bulletin secret : NON
2. Classe 45/50 : demande à ce que la commune leur offre l'apéritif le 3 mai : Vote à bulletin secret : NON
3. Cérémonie du 8 mai : rassemblement à 11 h 15 – Allocution - Vin d'honneur
4. Parc solaire des Maisons-Blanches : lecture de la réponse de la DDT. Il faudrait modifier le PLU...donc pour le moment pas de suite
5. Place de la mairie : réunion de chantier vendredi 25 avril. Réception des travaux ?
6. Courrier demandant modification du Plu pour changement de zonage de parcelle. Une rencontre est proposée avec la personne
7. Réunion commission « bulletin municipal » le lundi 19 mai à 20 h 30
8. Réunion commission « bâtiments – petit patrimoine » le 3 mai à 9 h 00
9. Déplacement d'un panneau sur la D948 au niveau de la rue du ravelin
10. Lecture d'un courrier « demande préalable d'indemnisation » d'un avocat pour une administrée pour « refus d'intervention du maire ». La commune est en attente d'un courrier de l'assurance pour répondre.